

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 19 JUIN 2023

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **19 juin 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Procurations 3

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h00

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Date de la convocation : 06/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage de la délibération : **23 JUIN 2023**

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Josette NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Nicole DUCOUSSO.

Ont donné procuration :

Mme Bernadette FAURÉ a donné procuration à Mme Marie-Claire LABÉDAN,

M. Pierre NAVARRO a donné procuration à M. Philippe ARRUÉ,

Mme Monique ROUTABOUL a donné procuration à M. Didier CORTES.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2023-29 Aide sociale n°9 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée par une personne seule en situation de surendettement pour le règlement d'impayés au niveau de la mutuelle.

Le demandeur a bénéficié cette année d'une aide de 500€ (pour la mutuelle) et a obtenu un prêt remboursable sans intérêt (3 000€) en février 2023 pour aider au règlement de loyers en retard.

Le demandeur sollicite une aide de 500€ pour aider à solder ses dernières dettes auprès de la mutuelle.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 500€.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 500€ précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

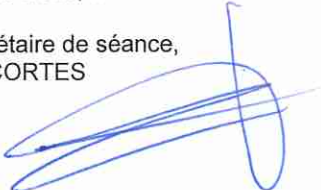
13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

